



Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 31
Mercredi 3 septembre 2025

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Contact: foadm@lasemaine.ch

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: Fr. -80 le mm + TVA (63 mm de large).

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Champoz (au guichet version papier).

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Les Grands Clos 19, 2735 Champoz, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Champoz, le 26 août 2025

Commune mixte de Champoz

- Préparer les dossiers, assister aux séances du Conseil communal et aux Assemblées communales, rédiger les procès-verbaux, assurer le suivi des décisions
- Traiter et assurer le suivi des permis de construire avec le responsable du dicastère

Nous offrons:

- Un poste de travail laissant une grande indépendance dans l'organisation de l'accomplissement des tâches, une activité intéressante et variée
- Horaire flexible

Les candidatures accompagnées des documents usuels (lettre de motivation, curriculum vitae, copie de certificats), y compris casier judiciaire sont à adresser au Conseil communal, Clos la Jus 27, 2747 Corcelles ou par courriel à secretariat@corcelles-be.ch, jusqu'au 3 octobre 2025, avec la mention «Postulation».

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de Madame Fabienne Jordi, Mairesse, au 079 602 34 14 ou au secrétariat au 032 499 90 70.

Corcelles, le 25 août 2025

Le Conseil communal

Fermeture exceptionnelle de l'administration communale

En raison de la sortie des aînés, l'administration communale sera exceptionnellement fermée le jeudi 4 septembre 2025.

Nous vous remercions pour votre compréhension.

Corcelles, le 28 août 2025

Le secrétariat communal



Court

Avis de construction

Requérante: Bourgeoisie de Court, Rue du Moulin 4, 2738 Court.

Emplacement: parcelle N° 2092, au lieu-dit: «Mévilier», commune de Court.

Projet: remblayage d'un terrain agricole afin de protéger les ruines archéologiques qui se situent sous terre pour permettre une utilisation agricole «normale» malgré les ruines présentes.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: agricole.

Zone de protection: périmètre de protection archéologique.

Dérogation: art. 24 LAT.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 3 octobre 2025 inclusivement** auprès de l'administration communale de Court. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.



Belprahon

Procès-verbal de l'assemblée du 12 juin 2025

Conformément à l'art. 61 du règlement d'organisation, le procès-verbal de l'Assemblée communale du 12 juin 2025 a été déposé publiquement durant 20 jours.

Aucune opposition n'ayant été formulée dans le délai légal, le Conseil communal l'a ratifié lors de sa séance du 21 août 2025.

Belprahon, le 3 septembre 2025

Le Conseil communal

Horaire du secrétariat communal - Modification

Le jeudi 18 septembre 2025, le secrétariat communal sera exceptionnellement **fermé**. En remplacement, il sera **ouvert le lundi 15 septembre 2025, de 15h à 17h**.

Merci pour votre compréhension.

Belprahon, le 3 septembre 2025

Le Conseil communal



Champoz

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage: Houmard Fabian

Auteur du projet: KD Architecture SA, 2720 Tramelan

Adresse du projet: Sablonnière 70, parcelle 342, 2735 Champoz

Description du projet: Construction d'une maison familiale avec PAC

Dimensions du projet: selon plans déposés

Constructions du projet: selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions: H1

Dépôt public: du 27 août au 26 septembre 2025 inclusivement

ça me dit marche

Pour faire découvrir notre région, la Commune de Champoz a décidé de participer à l'action «ça me dit marche» organisée par l'Office des sports du canton de Berne.

Nous vous donnons rendez-vous le samedi 6 septembre 2025 à 9h45 aux Places de parc du pâturage Mont-Girod pour une marche accessible à tous d'environ 5,4 kilomètres.

Champoz, le 29 août 2025

Le Conseil communal



Corcelles

Mise au concours - Secrétaire communale

La Commune mixte de Corcelles met au concours, pour une entrée en fonction à convenir, le poste de:

Secrétaire communale à 50%.

Profil recherché et exigences:

- CFC d'employé(e) de commerce
- Le diplôme de cadre en administration communale ou formation équivalente serait un plus
- Expérience dans un poste similaire, un atout
- Aptitude à travailler de manière autonome et à prendre des initiatives
- Disponibilité et flexibilité dans les horaires de travail
- Rigueur, discrétion, sens de l'organisation et des responsabilités
- Aisance dans les contacts avec la population et les autorités
- Excellente maîtrise des logiciels informatiques de bureautique usuels
- Maîtrise de la langue française, aisance rédactionnelle

Activités principales:

- Gérer et superviser l'ensemble des tâches de l'administration communale
- Soutenir les autorités communales dans l'exercice de leur fonction

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelay, le 3 septembre 2025.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Votations fédérales et cantonale du 28 septembre 2025

Membres du bureau électoral

À l'occasion des votations fédérales et cantonale du 28 septembre 2025, le Conseil municipal a constitué le bureau électoral de la manière suivante:

Président: M. Fabien Müller

Suppléante: M. Nathalie Schranz

Secrétaire: en vertu de l'article 11 alinéa 1 du règlement concernant les élections et les votations aux urnes de la commune municipale de Court, un-e des membres du bureau électoral, désigné-e par le ou la président-e avant le début des travaux, exerce le rôle de secrétaire.

Membres:

1. M^{me} Sandra Picon

2. M^{me} Lucie Pratiello

3. M^{me} Noëlie Merino

4. M. Vincent Mollica

5. M. Nathan Priamo

6. M. Romain Anthony Racine

Suppléant-e-s:

1. M^{me} Yanique Remarais Neukomm

2. M. Kevin Ribeiro

3. M. Joé Rossé

Court, le 3 septembre 2025

Municipalité de Court, Conseil municipal

Crémines

Votations fédérales et cantonales du 28 septembre 2025

Le bureau de vote et de dépouillement sera composé comme suit:

Président: Florent Greder

Membres: Marie-Jeanne Schneider
Baruch-Jehuda Schulthess
Christine Wilya Schwab
Patrick Simon

Suppléant(e)s: Elisa Schlup
Nicole Siekmann
Agnès Stoller

Crémines, le 3 septembre 2025

Secrétariat communal Crémines

Moutier

Avis de construction

Requérant: Wuhrmann Mägi et Mathis Marlene, Champ la Dame 1, 2740 Moutier

Auteur du projet: Helion Energy AG, 4528 Zuchwil

Emplacement: Parcelle N° 3274, Champ la Dame 1

Projet: Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur air/eau extérieure.

Zone: Agricole

Dérogation: Art. 24 LAT

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, jusqu'au 26 septembre 2025 inclusivement auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les articles 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 27 août 2025

Services Techniques-Urbanisme

Dépôt public relatif à une demande de permis d'aménagement des eaux (procédure communale d'octroi de permis d'aménagement des eaux)

Conformément aux articles 30 ss de la loi du 14 février 1989 sur l'entretien et sur l'aménagement des eaux (LAE), la Commune municipale de Moutier soumet au dépôt public la demande de permis d'aménagement des eaux (procédure communale d'octroi de permis d'aménagement des eaux) pour le projet ci-après. Les oppositions et réserves de droit, dûment justifiées, sont à adresser par écrit à l'autorité compétente pendant la durée du dépôt public.

Commune/s: Moutier

Responsable de l'aménagement des eaux: Commune municipale de Moutier

Cours d'eau: Affluent de La Birse (443)

Localité: Gorges de Court

Coordonnées:

Projet: Revitalisation affluent gorges de Court

Dérogations faisant l'objet de la requête:

– Petites constructions ou installations non forestières (art. 16 LFo, art. 35 OCFo)

– Autorisation en matière de protection des eaux pour l'évacuation des eaux (art. 7 LEaux, art. 11 LCPE)

– Atteintes aux eaux souterraines (art. 26 OPE)

– Autorisation en vertu du droit de la pêche (art. 8 à 10 LFSP)

– Constructions hors zone à bâtir (art. 24 LAT, en relation avec les art. 5 et 30, al. 3 LAE)

Zones/objets protégés: Zone de protection des eaux souterraines S3

Délai de publication et de recours: Du 3 septembre au 3 octobre 2025

Adresse de publication et de recours:

Administration communale de Moutier, Rue de l'Hôtel-de-Ville 1, 2740 Moutier

Piquetage: Piquets orange autour de la mare et de la digue et aux extrémités de la cunette en béton.

Les oppositions et les réserves de droit doivent être justifiées et adressées par écrit à l'autorité auprès de laquelle elles doivent être déposées dans le délai de publication et de recours fixé.

Ont qualité pour former opposition les propriétaires fonciers ainsi que toute personne pouvant faire valoir un intérêt digne de protection (art. 24 LAE). Le même droit est accordé aux organisations et autorités habilitées en vertu de la législation fédérale ou de la législation en matière de construction.

Les oppositions collectives et les oppositions individuelles multicoopiées ou en grande partie identiques doivent indiquer le nom de la personne autorisée à représenter valablement le groupe d'opposants (art. 35b LC).

Bienne, le 25 août 2025

III^e arrondissement d'ingénieur en chef

Office des ponts et chaussées du canton de Berne

Mise au concours

La Municipalité de Moutier met au concours:

une place d'apprenti/e monteur/euse électricien/ne de réseau au service de l'Electricité, avec entrée en fonction début août 2026.

Les informations détaillées de ce poste sont disponibles sur le site internet: www.moutier.ch.

Délai de réception des postulations, par courriel uniquement, (si possible un seul fichier PDF groupant l'ensemble des documents) à chancellerie@moutier.ch: lundi 15 septembre 2025.

Moutier, le 27 août 2025

Conseil municipal



Perrefitte

Avis de construction

Demande de permis de construire

Maître d'ouvrage et auteur du projet: M. Sébastien Grossenbacher, Les Neufs Clos 30f, 2742 Perrefitte

Projet: Mise en place d'un conduit de fumée en toiture sud pour le nouveau poêle à bois du séjour, pose d'un couvert sur l'entrée nord-ouest existante, construction d'un pavillon de jardin au nord du bâtiment N° 30f sur parcelles N° 646 et 887 du ban de Perrefitte au lieu-dit « Les Neufs Clos ».

Dimensions: selon plans déposés.

Zone: HA2

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 26 septembre 2025 au secrétariat communal, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Perrefitte, le 27 août 2025

Le Conseil municipal

Analyse de l'eau potable

Communications du Conseil municipal

Les résultats de l'analyse des échantillons d'eau prélevés sur le réseau en date du 7 juillet 2025, obtenus par le laboratoire cantonal, répondent aux dispositions légales. Aucun *Escherichia coli* ou entérocoque n'a été décelé.

Provenance de l'eau: Source de Rond Pré et réseau de distribution

Lieux des prélèvements: Le grand réservoir et la fontaine chez M. Fredy Mercerat

Les personnes qui le souhaitent peuvent obtenir de plus amples renseignements sur la qualité de l'eau auprès de l'administration communale.

Perrefitte, le 3 septembre 2025

Le Conseil municipal



Petit-Val

Fermeture de la route de la Combe

En raison du Tir de région organisé par la Société de tir Petit-Val, la route reliant le village de Sornetan à La Combe sera fermée à la circulation aux dates suivantes:

- Vendredi 5 septembre 2025 de 7 h 30 à 12 h et de 13 h à 20 h
- Samedi 6 septembre 2025 de 7 h 30 à 12 h et de 13 h à 20 h
- Dimanche 7 septembre 2025 de 7 h 30 à 12 h et de 13 h à 18 h
- Vendredi 12 septembre 2025 de 7 h 30 à 12 h et de 13 h à 20 h

- Samedi 13 septembre 2025 de 7 h 30 à 12 h et de 13 h à 20 h
Souboz, le 27 août 2025
Conseil communal



Reconvilier

Fermeture temporaire du Parc Grock

La Municipalité informe les administrés que le parc Grock, aire de jeux pour enfant située au cœur du village, sera temporairement fermé au public en raison de travaux liés à l'installation de conduites pour le chauffage à distance.
À noter: le chemin piétonnier traversant le parc restera accessible aux écoliers ainsi qu'aux autres usagers. La sécurité sur le site sera assurée en tout temps pendant la durée des travaux.
Période de fermeture: De la mi-septembre à la mi-novembre 2025
Nous remercions les habitants pour leur compréhension.
Reconvilier, le 25 août 2025
Les services industriels



Saicourt

Avis de construction

Requérant: Gérard Lachat, Le Domaine 3, 2713 Bellelay
Auteur du projet: tritec AG, Lucas Hofmann, Alte Lysstrasse 2, 3270 Aarberg
Emplacement: Le Domaine 3, 2713 Bellelay
Parcelle N°: 740
Projet de construction: Installation de panneaux solaires en toiture et sur la façade Ouest.
Zone: Agricole
Dérogation: 24 LAT
Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 3 octobre 2025 inclusivement, au secrétariat communal, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.
Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse
Le Fuet, le 3 septembre 2025
Administration municipale



Tavannes

Inauguration de la nouvelle place des Sports et Loisirs de la commune de Tavannes

La Commune de Tavannes a le plaisir d'inviter la population à l'inauguration officielle de sa toute nouvelle Place des Sports et Loisirs le samedi 6 septembre 2025 de 10h à 17h, un espace moderne et convivial dédié à la pratique de multiples sports.
Au programme de cette journée:

- Discours officiels à 11h, suivi d'un apéritif
- Buvette & restauration sur place
- Animations sportives et musicales
- Participation des sociétés tavannoises et de l'AJR (Action jeunesse régionale)

Venez découvrir ce nouvel espace et profiter de cette journée placée sous le signe du sport, de la convivialité et de la fête!
Tavannes, le 18 août 2025
Le Conseil municipal

Désignation du bureau de vote

Pour les prochaines votations fédérales et cantonales du 28 septembre 2025, le bureau de vote a été constitué comme suit:

Président: Antonio Dos Reis
Secrétaire: Nadine Saladin
Membres: Hana Loureiro
Jacques Lovis
Christine Luder
Céline Machado
Sandro Maître
Louis Marchand
Suppléants: Alen Maric
Sophie Marquis
Tavannes, le 3.9.2025
Le Conseil municipal



Valbirse

Bureau de vote pour les votations fédérales et cantonales du 28 septembre 2025

Président: Monsieur Cédric Berberat
Vice-président: Monsieur Ismaël Mohni
Secrétaires: Madame Laetitia Neukomm
Madame Laurence Bratschi
Membres: Madame Myriam Chapatte – 2735 Malleray
Madame Jennifer Chatelain – 2735 Bévillard
Madame Aline Chételat – 2733 Pontenet
Monsieur Maxime Corthésy – 2733 Pontenet
Monsieur Jordan Couche – 2735 Malleray
Monsieur Loïc Diaz – 2735 Malleray
Suppléants: Madame Léa Dietrich – 2735 Malleray
Monsieur Noah Durante – 2735 Malleray
Madame Sabrina E Sá Almeida – 2735 Malleray
Bévillard, le 28 août 2025
Commune mixte de Valbirse

Divers

Syndicat scolaire de l'école enfantine et primaire et de l'école à la journée continue de Saicourt et Petit-Val
Assemblée des délégués du 2 octobre 2025 à 19h30 à l'école du Fuet
Ordre du jour

1. Accueil
2. Procès-verbal 5.6.2025
3. Approuver un crédit d'engagement d'un montant de CHF 24'000.- pour la remise en état du réseau internet

4. Approuver le budget 2026
 5. Nomination de l'organe de vérification des comptes de 2026 -2028
 6. Information de l'école
 7. Divers
- Le Fuet, le 26 août 2025
Commission scolaire

Calendrier des parutions 2025

N° sem.	N° par.	Date	Jour de parution
37	32	10.09.2025	mercredi
38	33	17.09.2025	mercredi
39	34	24.09.2025	mercredi
40	35	01.10.2025	mercredi
41	36	08.10.2025	mercredi
42	37	15.10.2025	mercredi
43	38	22.10.2025	mercredi
44	39	29.10.2025	mercredi
45	40	05.11.2025	mercredi
46	41	12.11.2025	mercredi
47	42	19.11.2025	mercredi
48	43	26.11.2025	mercredi
49	44	03.12.2025	mercredi
50	45	10.12.2025	mercredi
51	46	17.12.2025	mercredi
52	47	24.12.2025	mercredi
		31.12.2025	SUPPRIME

Validation
de vos avis
sur la
plateforme:
lundi 14 h



informations pratiques



Moutier

Municipalité de Moutier
Rue de l'Hôtel-de-Ville 1
Case postale 927
2740 Moutier

Heures d'ouverture

Tous les bureaux municipaux (sauf Service social):

Lu – ma 9 h à 11 h et 15 h à 17 h

Mercredi 15 h à 17 h

Jeudi 15 h à 18 h

Vendredi 9 h à 11 h et 14 h à 16 h

Service social:

Lu et ve 9 h à 11 h et 14 h à 16 h

Ma et Me 14 h à 16 h

Jeudi 14 h à 18 h

Police administrative:

Lu – ma et ve 10 h à 11 h et 15 h à 16 h

Mercredi 15 h à 16 h

Jeudi 10 h à 11 h et 16 h à 18 h

Service de renseignements juridiques

Chancellerie municipale 032 494 11 11

Cartes journalières dégriffées Commune

Cartes vendues uniquement aux habitants de la Ville de Moutier et à retirer au guichet de la Caisse municipale (pas de réservation par téléphone).

Païement immédiat en espèce.

Bons prévôtois

Caisse municipale 032 494 11 25

Téléphones

Centrale 032 494 11 11

Chancellerie 032 494 11 11

Impôts 032 494 11 21

Caisse municipale 032 494 11 25

Contrôle des habitants 032 494 11 27

Service social 032 494 11 34

Agence AVS 032 494 11 39

Police administrative 032 494 11 29

Bâtiments.Urbanisme. 032 494 13 33

Travaux publics 032 494 12 14

Electricité.Eau. 032 494 12 14

**Service de piquet
Electricité. Eau** 032 494 12 12

Centre de l'enfance

Ecole à journée continue 032 493 56 31

Service d'accueil en famille 032 492 10 05

SeJAC 032 493 10 11

Bibliothèque 032 493 59 69